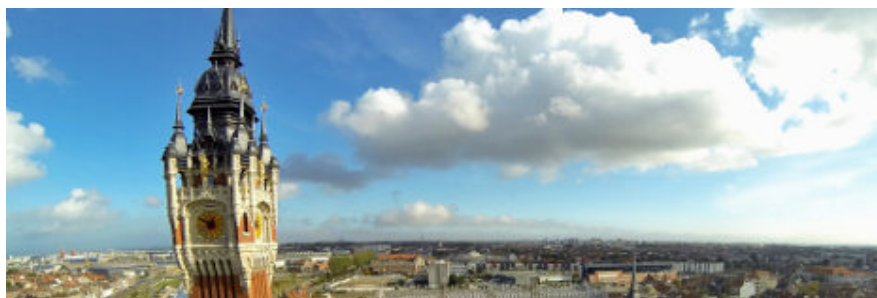




Appel à Candidature



Résidence d'artistes dans les quartiers

Octobre 2020 - Mars 2021



CLAEPP

La ville de Calais
La direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

L'Agence nationale de la Cohésion des Territoires
La direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais
Le délégué du Préfet

en partenariat avec

Le rectorat de l'Académie de Lille
La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

Dans le cadre d'un programme de résidence d'artistes à des fins d'action culturelle.

Un appel à candidatures est lancé en direction d'architectes/urbanistes et **artistes des arts visuels et/ou sonores** invités à questionner le **territoire** et ses **mutations**.

Pour une résidence sur la commune de Calais :

Le programme de résidences d'artiste dans les quartiers s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, le préfet délégué à l'égalité des chances et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Si ici, la résidence-mission s'applique à un territoire précis (quartiers de Fort-Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre et Beau-Marais inscrits en géographie prioritaire), elle aura cependant vocation à être valorisée sur l'ensemble de la commune de Calais pour une population de 73 000 habitants.

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans la labellisation **Ville d'art et d'histoire** de la ville de Calais et vise à une meilleure appropriation par les habitants, en premier lieu ceux des quartiers prioritaires, de leur cadre de vie, des mutations urbaines et de leur patrimoine.

Les quartiers concernés en premier lieu par la résidence mission sont :

Le quartier **Beau Marais** qui a connu un premier projet de rénovation urbaine depuis 2006 ayant permis un début de revalorisation en particulier pour le secteur Marinot.

Les partenaires reconnaissent les atouts du quartier : sa situation au cœur de l'agglomération, la diversité et le nombre de ses équipements locaux, la présence du Campus de Calais, de grands équipements culturels et la proximité de zones d'activités importantes ou en développement.

Le quartier **Fort Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre** (entité composite comportant 3 secteurs) n'a pas pu bénéficier d'un projet de rénovation urbaine à ce jour. Situé en périphérie à l'ouest mais toujours dans la zone centrale de l'agglomération, il profite d'un atout paysager indéniable : la Coulée Verte, le Fort Nieulay et la proximité du trait de côte. Il est proposé de tendre à l'horizon 2030 vers « un quartier résidentiel social en cours de diversification sur les plans de l'habitat et des fonctions, disposant de services de proximité dans un cadre paysager privilégié ».

Afin de développer l'information et la mobilisation des habitants tout au long du PRU/NPRU, il est proposé de mettre en place une maison du projet au cœur du dispositif. Elle a pour but premier d'informer sur le projet (expo permanente, maquette 3D) mais elle peut aussi être point centralisateur pour la diffusion de la mémoire du quartier, l'insertion dans le cadre des chantiers.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence :

www.calais.fr - <https://www.facebook.com/villedecalaisofficiel/>

Qu'est-ce qu'une résidence d'artistes dans les quartiers ?

Le principe de résidence d'artistes repose sur une pleine disponibilité des artistes, durant 3 mois, ainsi que sur une diffusion, à travers la commune de Calais, d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisagera dès l'amont de la période de résidence et se poursuivra tout au long de sa durée.

Une résidence-mission **ne se confond nullement avec une résidence de création** puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes-résident(e)s, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans **une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre à un public**, non forcément initié, **la recherche artistique** qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il (elle) met en œuvre : réflexion, expérimentation, réalisation...

Les artistes candidats sont invités à prendre connaissance du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » à télécharger sur le site de la DRAC Hauts-de-France.

Ceci se traduit, concrètement, par...

1) **Une première phase, période d'immersion** située en tout début du temps de résidence et s'articulant autour de **multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels** en lien avec des groupes d'habitants des quartiers concernés (une équipe enseignante d'une école, d'un collège, une équipe de responsables et d'animateurs d'une association ou d'un centre de loisirs, l'équipe pluri-professionnelle d'une maison de retraite, le personnel de mairie, d'un service public,...).

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production des artistes-résident(e)s. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec les artistes résident(e)s la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate - chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité(e) à proposer la sienne) **un geste artistique à destination de ces publics**.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, les artistes-résident(e)s sont beaucoup plus invité(e)s, dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels que directement avec les habitants, le tout dans un souci et un objectif de démultiplication.

2) Puis, **une seconde phase, période de résidence** au cours de laquelle se construisent entre les artistes résident(e)s et ces diverses équipes professionnelles rencontrées toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence. **Ces actions sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes**.

Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe partenaire professionnelle et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre aux artistes résident(e)s et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le geste artistique peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre la singularité et la force qui les sous-tendent.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, **18 équipes pédagogiques**, éducatives, culturelles, socio-culturelles et d'action sociale que sont appelés à rencontrer les artistes-résidents durant leur séjour avec pour perspective la co-construction de ces gestes artistiques.

Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence des artistes-résident(e)s et de leur production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions des résident(e)s.

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène en partenariat permanent avec les services communication et culture de la ville de Calais.

À propos du présent appel à candidature

Il est donc recherché, sur la commune de Calais, **des architectes/urbanistes et artistes des arts visuels et/ou sonores (un duo ou un collectif qui assurera de façon permanente la présence d'au moins deux artistes) français ou étranger** dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création artistique dans l'espace public et privé, traversées par la question du **territoire et de ses mutations. La présente résidence à Calais accorde une attention particulière à l'architecture des quartiers à travers ses typologies, ses matériaux, sa symbolique... Et sa place dans l'histoire de la ville.**

L'ambition, au travers de cette résidence-mission, est de contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur territoire par une démarche artistique forte **qui s'inscrit pleinement dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire ».**

Ce label qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de préservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. La volonté est de sensibiliser les habitants sur ces questions et de les conduire à se considérer comme des acteurs de leur environnement de vie.

Les artistes s'engagent dans une démarche d'expérimentation à la fois artistique, donnant à voir et à comprendre leur univers mais contribuent aussi, aux côtés des acteurs du territoire et plus particulièrement la mission patrimoine de la ville, à questionner et renouveler le regard des habitants sur leur environnement quotidien et leur territoire de vie et mener des actions ou gestes artistiques permettant le partage avec le plus grand nombre.

Les artistes candidat(e)s doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Ils doivent également être en mesure de fédérer, autour de leur présence et d'une large sélection de leur production artistique, le plus grand nombre des acteurs du territoire.

Enjeux et objectifs

- Contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et la culture ;
- Faire émerger chez les habitants un sentiment de fierté, d'appartenir à leur quartier et à leur ville ;

- Valoriser les habitants et leurs pratiques à travers les actions menées et plus particulièrement les habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles ;
- Favoriser la cohésion sociale et améliorer le vivre ensemble sur le territoire ;
- Susciter la curiosité des habitants, encourager les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les établissements, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche ;
- Habiter le territoire, encourager les cheminements et les parcours dans la ville ;
- Permettre au plus grand nombre d'habitants de Calais et du territoire, d'appréhender les enjeux de la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte, surprendre, bousculer les habitudes et les idées reçues, innover ;
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges avec le créateur et son œuvre ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique "tout au long de la vie", mutualisant les énergies de ses multiples acteurs ;
- Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.

Les partenaires locaux

Peuvent être cités à ce sujet sans être exhaustif :

- Les services de la ville : politique de ville et Insertion, culture, patrimoine, vie associative, les établissements culturels (réseau de lecture publique, Cité de la Dentelle et de la Mode, Musée des Beaux-Arts, Centre culturel Gérard Philipe, Scène nationale Le Channel...) ;
- Conservatoire à rayonnement régional & Ecole d'art Le Concept ;
- Les écoles maternelles et primaires, les collèges et les lycées ;
- Les crèches & les centres de loisirs ;
- Les centres sociaux & la MJC ;
- Les Foyers CCAS de personnes âgées ;
- Les conseils citoyens ;
- Les associations...

Accompagnement

La résidence-mission s'adresse à l'ensemble de la population des quartiers Fort-Nieulay/Cailloux/Saint-Pierre et Beau-Marais de la ville de Calais (soit environ 13 500 habitants) et par extension à l'ensemble de sa population, avec une approche plus spécifique des publics éloignés de l'offre culturelle et empêchés.

La commune de Calais, via son service Politique de la ville et Insertion, est coordinatrice de la résidence-mission, en lien étroit avec le CLAEP et la Mission patrimoine.

Le service Politique de la ville et insertion a, de ce fait, pour mission :

- L'accompagnement des artistes retenu(e)s afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- La prise en charge de l'hébergement des artistes mis à disposition par la ville ;
- De veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;

- D'organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- La diffusion des œuvres en amont et tout au long de la résidence ;
- De faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission) ;
- D'aider à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase de la résidence-mission) ;
- D'organiser la communication en faveur de la résidence-mission et le plus en amont possible auprès de l'ensemble des habitants calaisiens. Ceci en collaboration étroite avec le service communication de la ville.

L'association Centre de Loisirs Associé à l'École de la Porte de Paris (CLAEPP) :

- La gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget global ...) ;
- Les frais de déplacement aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) : un aller-retour pour la semaine d'immersion et un second pour la résidence (les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste) ;
- Un contrat spécifiant les engagements respectifs, entre l'association CLAEPP et les artistes accueillis, est signé avant le début de la résidence.

La mission patrimoine intervient pour partie dans la résidence, en proximité des artistes afin de créer les conditions de la rencontre, un dynamisme renouvelé autour des questions de l'architecture et du patrimoine et contribuer à ce que les habitants portent un autre regard sur leur environnement quotidien et leur territoire de vie.

Période et durée de la résidence-mission : **fin octobre 2020 à fin mars 2021.**

Il s'agit d'une **résidence de trois mois pleins** à raison de **cinq à six jours de présence par semaine dont une première période préalable d'immersion sur le territoire** d'action afin de le découvrir (limitée à une semaine) se déroulerait du **26 au 30 octobre 2020**.

Au cours de ce séjour, les artistes résidents vont pouvoir s'imprégner du territoire, avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (dont la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les services de la commune, les acteurs culturels et associatifs ainsi que les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire.

Une rencontre de type « **27^{ème} heure artistique** » se déroulera pendant cette semaine d'immersion permettant à un ensemble conséquent d'enseignants et d'acteurs de faire connaissance, de manière approfondie, avec le créateur et son travail mais aussi avec d'autres personnes ressources. Cela revêt souvent une forme très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange.

Conditions financières et matérielles

Les artistes retenu(e)s bénéficieront d'une allocation financière dont le coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises) ne peut excéder 27 000 € pour un duo d'artistes ou collectif. Le montant net est variable en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié pour les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général. Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Cette rémunération est rendue ici possible grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France, de l'agence nationale de cohésion des territoires (A.N.C.T) et de la Ville de Calais.

Il est souhaité que les candidats soient **affiliés à un organisme** de type AGESEA ou maison des artistes.

Les artistes retenu(e)s sont appelé(e)s à résider sur le territoire.

Les artistes retenu(e)s doivent être autonomes dans leurs déplacements, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les frais de déplacement sur le territoire concernent les deux aller/retour pour la semaine d'immersion ainsi que pour le début et la fin de la résidence.

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels :

- Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e) ;
- Les artistes candidat(e)s doivent maîtriser l'usage oral de la langue française ;
- Les artistes candidat(e)s doivent avoir à leur actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission ;
- Les artistes candidat(e)s doivent détenir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission ;
- Un curriculum vitae ;
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche des artistes-candidat(e)s ;
- Une liste des œuvres/formes/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et après le temps de résidence.

→ L'ensemble des éléments à fournir est à adresser jusqu'au **13 septembre 2020** par courriel sous format PDF, à l'adresse suivante : arnaud.hamy@mairie-calais.fr

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, il ou elle précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Calais – Département Animation Promotion - A l'attention d'Arnaud HAMY
Place du Soldat Inconnu - CS 30329 - **62107 CALAIS CEDEX**

→ Les artistes précisent également s'ils souhaitent que ces supports lui soient retournés.

→ La commission de sélection annoncera le nom des artistes retenus **avant la fin du mois de septembre 2020.**

Pour plus d'information : M. HAMY Arnaud, Chef de valorisation patrimoniale culturelle et touristique,
mission ville d'Art et d'Histoire.

Tél : 03.21.46.66.47 poste 47.21- Courriel : arnaud.hamy@mairie-calais.fr